

Compte rendu de la séance du 25 octobre 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Paul NOGUES

Ordre du jour:

- Examen du dossier "Assurance",
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

examen dossier assurance commune (2016 77)

M. Le Maire passe la parole à Dominique Caron qui rappelle que dans sa séance du 18 octobre dernier il avait été évoqué une proposition émanant de la société AXA concernant l'assurance de notre commune. Il rappelle que notre commune est actuellement assurée à la société GROUPAMA.

Comme convenu lors de cette séance du conseil municipal, un groupe de travail a reçu le 20 octobre dernier un représentant de la société AXA. Ce dernier a présenté de façon détaillée les propositions de couverture et de tarifs de la société AXA.

Il ressort qu'avec une même couverture que le GROUPAMA, notre commune peut faire une économie d'environ 3000 € sur les contrats d'assurance.

Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de s'assurer désormais notre commune auprès de la société AXA.

M. le Maire aidé de Dominique CARON est chargé d'arrêter le contrat d'assurance de notre commune avec le GROUPAMA et d'assurer notre commune auprès de la société AXA.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Elagage des platanes - demande de FAR d'urgence (2016 78)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 février 2016, pour les travaux d'élagage de 32 platanes sur la départementale 825 : 17 sur l'avenue de Luchon et 15 sur l'avenue de Montréjeau, pour un montant hors taxes de 8450.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer auprès du Conseil Départemental une demande de subvention dans le cadre du FAR d'urgence 2016.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, charge Monsieur le Maire, aidé de Jean-Michel PALAO, d'obtenir une subvention, la plus élevée possible, auprès du Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Objet : Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | RECETTES | DÉPENSES |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 023 | Virement à la section d'investissement | | 700.00 |
| 615221 | Entretien, réparations bâtiments publics | | -700.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

| INVESTISSEMENT : | | RECETTES | DÉPENSES |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 10223 - 00 | TLE | | 700.00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 700.00 | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 700.00 | |
| TOTAL : | | 1 400.00 | 700.00 |

| | | | |
|----------------|--|-----------------|---------------|
| TOTAL : | | 1 400.00 | 700.00 |
|----------------|--|-----------------|---------------|

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Questions diverses

Stationnement d'un mobil home au plan d'eau

Il est fait état du stationnement d'un mobil home au plan d'eau, près de l'établissement exploité par M. Jean-Michel MOLINIER. M. le Maire fera un point sur ce stationnement avec le Garde Champêtre et l'exploitant de la « Guinguette », sachant que tout stationnement de longue durée de mobil home est interdit sur le territoire de notre commune hormis sur le terrain de camping municipal.

Abribus place de l'Eglise

Il est évoqué l'état délabré de l'abribus qui se trouve sur la place de l'Eglise.

Après discussion, il ressort que cet équipement appartient au Conseil Général et qu'il doit être réhabilité.

Jean-Michel Palao proposera à M. le Maire un courrier qui sera adressé au Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

Dépôt de gravats au Lotissement du Bernissa

Il est fait état d'une dérive au niveau du dépôt de terre situé au lotissement qui se transforme au fil du temps en dépôt sauvage.

Après discussion il est décidé de prendre un arrêté interdisant tout dépôt sauvage et d'implanter un panneau d'interdiction de dépôts sauvages.

22H30 fin de séance